

Date de location

Nom du locataire

Nom de l'agent communal BURDIN Marie-Line

Mis à jour le 20/10/2023

Désignation	Quantité avant loc°	Prix Unitaire TTC en €	Manque après loc°	Observation
<b>CUISINE DANS LA SALLE</b>				
Réfrigérateur		30 € par élément non nettoyé		
Plaque électrique 2 feux	1			
Chauffe eau sur évier	1			
Evier	1			
<b>MOBILIER</b>				
Chaise 29 + 11 dans l'escalier	40	voir tarif dans règlement		Le matériel doit être remis de la même façon que trouvé à l'arrivée du locataire
Table grande pliante (8pers)	1			
Table petite pliante (4pers)	6			
Portique pour vêtement	1			
Extincteur dans la salle		tarif en vigueur		Spécial électricité
Extincteur en bas des excaliers de la SDF	1			
<b>NETTOYAGE</b>				
	Réalisé	Non réalisé	Pénalité	
Mobilier ou sol de la salle et de la cuisine			voir tarif dans règlement	
Sanitaires du bas (homme/femme)				
Escalier				
Poubelle				

**Pour info** : L 'interrupteur de production d'eau chaude doit être remis impérativement sur la position verte à chaque départ

**L'état des lieux, avant location, a été réalisé par l'agent communal et le locataire le**

Observations :

Signature

le locataire

l'agent communal

**Les clés de la salle sont à restituer en mairie au plus tard le.....**

**Après l'utilisation de la salle, l'état des lieux a été fait le**

**Par**

Observations :

---

---

*Signature*

le locataire

La personne de la commune ayant  
effectué l'état des lieux